

L'Éveil

Normand

Mercredi 30 Octobre 2024

TROISIÈME REPORT DE L'ANNÉE

Le conseil municipal n'attire plus les élus

Fini l'aspect exceptionnel. On pourrait penser que Mesnil-en-Ouche cherche à battre des records. Pour la troisième fois cette année, le quorum du conseil municipal n'a pas été atteint.

Lors de l'assemblée du mardi 22 octobre, seuls 25 élus étaient présents, contre un minimum de 27 personnes requises pour voter les points à l'ordre du jour. C'était déjà le cas lors des conseils municipaux du mois de janvier et de juin.

Pour rappel, les procurations

ne sont pas comptabilisées, il faut une présence physique pour que le quorum soit atteint.

Par la suite, la municipalité doit reporter le conseil municipal et renvoyer une nouvelle convocation dans les trois jours suivants.

Pour ce deuxième conseil, le quorum n'a pas besoin d'être atteint (si l'ordre du jour n'a pas été modifié). C'est ce que qui s'est passé lors du conseil du lundi 1^{er} juillet (initialement prévu le 25 juin).



Avant le début du conseil, Viviane Diguët, attachée territoriale chez Enedis, a fait une présentation de l'entreprise et rappelé ces missions.

2 000 € par conseil municipal

Mais que faire ? s'interrogent les élus, à 20h, dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche. Comme l'a précisé Jean-Louis Madelon, le maire de Mesnil-en-Ouche, « 10 personnes sont excusées, mais si on avait les réponses de tout le monde, on aurait pu le reporter ».

« Je rappelle qu'un conseil municipal coûte 2 000 € », a-t-il précisé. C'est le coût des agents municipaux présents pendant la soirée (directeur général des ser-

vices, chargée de la communication, responsable de la cohésion sociale...). Mais plus que de la colère, c'était plutôt la désolation qui régnait dans la salle.

Peut-être la seule bonne nouvelle de la soirée : tout le monde a pu rentrer plus tôt chez soi.

● Lina Tran

■ Le conseil municipal a été reporté au mardi 29 octobre à 18h30, dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche.